



Comptabilité et recouvrement des impayés

Formation présentielle

Durée: 14 heures

PUBLIC

Technicien(ne)s de copropriété Gestionnaires de copropriété Comptables de copropriété

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases de la gestion de la copropriété

INTERVENANT

Formateur expert en gestion du contentieux

LIEU

Sessions inter: Metz ou Paris Sessions intra: selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr 03 87 39 57 03

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1/2

Les mutations copropriété :

- Transfert de propriété d'un lot et opposabilité du transfert.
- Les missions légales du syndic et du notaire.

1. Jour 1 - Comptabilité - Charges

La note de renseignement complémentaire.

Maîtriser la comptabilité syndic de copropriété et son organisation :

- Rappels des principes comptables.
- Le critère d'utilité.
- Les grandes phases de l'activité (les appels de fonds, les encaissements de charges, la comptabilisation des dépenses, les travaux de fin d'exercice, les annexes obligatoires).
- Les modalités de gestion financière des copropriétés.
- Le rapprochement bancaire.
- La balance générale (utilité, équilibre financier, les copropriétés débitrices, validation des budgets).
- Principes organisationnels de l'activité (programmation des AG, modalités de gestion, analyse de rentabilité de l'activité, principaux ratios de gestion, revalorisation des honoraires, surveillance des fonds mandants).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Maîtriser la comptabilité syndic de copropriété.
- Prévenir et gérer les impayés au regard des dernières évolutions d'objectif de la réglementation (Loi ELAN).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Le formateur alternera entre de la transmission de connaissances/compétences et les cas pratiques pour favoriser l'acquisition par les stagiaires.
- Matériel pédagogique : support de formation PPT.
- Activité interactive : temps d'échanges avec les participants.

MODALITÉS DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

Modalités de positionnement :

- ➤ Entretien avec l'équipe pédagogique en amont et le client ou son représentant pour Identification des besoins des bénéficiaires.
- Autopositionnement sur des compétences.
- Recueil des attentes des bénéficiaires par le formateur en début de session.

Modalités d'évaluation des acquis :

- Pendant la formation, validation des acquis en temps réel par le questionnement et la contribution des stagiaires.
- ► En clôture de session, bilan de fin de formation individuel réalisé par le formateur.
- Evaluation de la satisfaction à chaud
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle via les évaluations à froid notamment dans le cadre des entretiens professionnels et annuels.
- Mise en place de mesures correctives si nécessaire.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Pour accéder à cette formation, il faut en faire la demande lors des entretiens de développement ou lors de la campagne de recueil des besoins en formation.
- L'accord hiérarchique est nécessaire.
- Les délais d'accès sont variables et dépendent du calendrier des formations.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Nous sommes disponibles pour échanger avec vous sur vos besoins afin de mettre en place les solutions optimales pour vous accueillir.
- Merci de nous envoyer un message sur la boîte mail IHC.





Comptabilité et recouvrement des impayés

CONTENU PÉDAGOGIQUE

2/2

2. Jour 2 – Recouvrement des charges impayées, recouvrement, contentieux

Prévenir les impayés en copropriété:

Se prémunir contre les impayés de charges: identifier le débiteur, constituer un dossier, connaître et mettre en œuvre les garanties du syndicat pour le recouvrement des charges.

Gérer les impayés en copropriété:

- Réagir aux situations particulières: décès, succession, disparition du débiteur / surendettement et liquidation judiciaire, impayés et vente du lot (loi ALUR).
- Optimiser le recouvrement précontentieux (relancer et analyser la situation, conclure un échéancier, mise en demeure, la sommation de paver).
- Maîtriser la phase judiciaire (le rôle de l'avocat et de l'huissier de justice, la préparation du dossier, panorama des procédures, la question des frais).
- Exécuter la décision (mesures d'exécution sur les meubles, comptes, salaires, véhicules, la saisie immobilière).

PUBLIC

Technicien(ne)s de copropriété Gestionnaires de copropriété Comptables de copropriété

PRÉ-REOUIS

Connaître les bases de la gestion de la copropriété

INTERVENANT

Formateur expert en gestion du contentieux

LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris Sessions intra : selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr 03 87 39 57 03